



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 MARS 2025
VILLE D'ONDRES**



SOMMAIRE

Préambule	3
I- Le contexte économique français	4
II- Les principales dispositions du projet de Loi de Finances 2025 pour les collectivités locales	8
2-1 Une nouvelle contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques	8
2-2 Les autres dispositions principales du projet de Loi de Finances 2025 relatives aux dotations et à la fiscalité	10
III- Le compte administratif 2024	12
3-1 Le résultat de clôture provisoire	12
3-2 Les informations financières	13
IV- Les orientations budgétaires 2025	15
4-1 La section de fonctionnement	15
4-2 La section d'investissement	23
V- Le budget annexe - Lotissement communal	32
5-1 Présentation du compte administratif provisoire 2024 et du Budget prévisionnel 2025	



PREAMBULE

La loi NOTRe promulguée le 07 août 2015 a rendu obligatoire l'établissement d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour les communes de 3 500 habitants et plus.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 en précise le contenu ainsi que les modalités de transmission et de publication. La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) publiée le 22 janvier 2018, contient de nouvelles règles relatives au DOB.

Ainsi il traitera des orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement et de l'évolution du besoin de financement annuel ; De la programmation de nos investissements envisagés ; De la structure et gestion de l'encours de la dette contractée.

Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Ainsi, toute délibération relative à l'adoption du budget qui n'aura pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire distinct sera entachée d'illégalité et pourra être annulée par le juge. Le DOB doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget pour la maquette M57.



I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE FRANCAIS

Une croissance du PIB très modérée en 2024 comme pour l'ensemble des économies développées

L'économie française a enregistré une croissance proche de son potentiel de moyen terme sur la première moitié de 2024 (environ 1 %). Toutefois, la demande intérieure est restée faible. La consommation a globalement été atone au 1er semestre, même si les dépenses de services ont été soutenues. Le pouvoir d'achat ayant crû significativement, le taux d'épargne se situe au 2ème trimestre bien au-dessus de fin 2023 (17,9 % contre 17,1 %) ce qui recouvre une nette hausse du taux d'épargne financière. L'investissement des entreprises recule pour le 3ème trimestre consécutif, et celui des ménages (en logement) est en net repli.

En revanche, les exportations sont plus dynamiques, la croissance du PIB pourrait légèrement dépasser 1 % grâce à un effet Jeux Olympiques. Au cours de la première partie de l'année, l'économie française a continué à créer des emplois mais à un rythme ralenti. Cela se traduit par la réapparition de gains de productivité, certes encore modeste à ce stade. Un point positif est que le taux de chômage demeure bas (7,3 % à mi-année), au regard de son historique des trente dernières années. C'est d'ailleurs un dénominateur commun à de nombreux pays européens, reflétant une moindre arrivée sur le marché du travail en raison des évolutions démographiques marquées par le vieillissement.

En 2025, la hausse du PIB se maintiendrait à un rythme similaire en moyenne annuelle, mais la consommation des ménages prendrait le relais, les gains de pouvoir d'achat étant davantage soutenus par les salaires réels et étant alors progressivement moins épargnés. En 2026, elle serait renforcée par la reprise de l'investissement privé sous l'effet de la détente passée des taux d'intérêt.

Évolution en %	2023	2024	2025
Croissance du PIB réel	1,1	1,1	1,2
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	5,7	2,5	1,5
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,5	7,6	7,3

Source : Banque de France, 17 septembre 2024.



Le recul de l'inflation se confirme en 2024

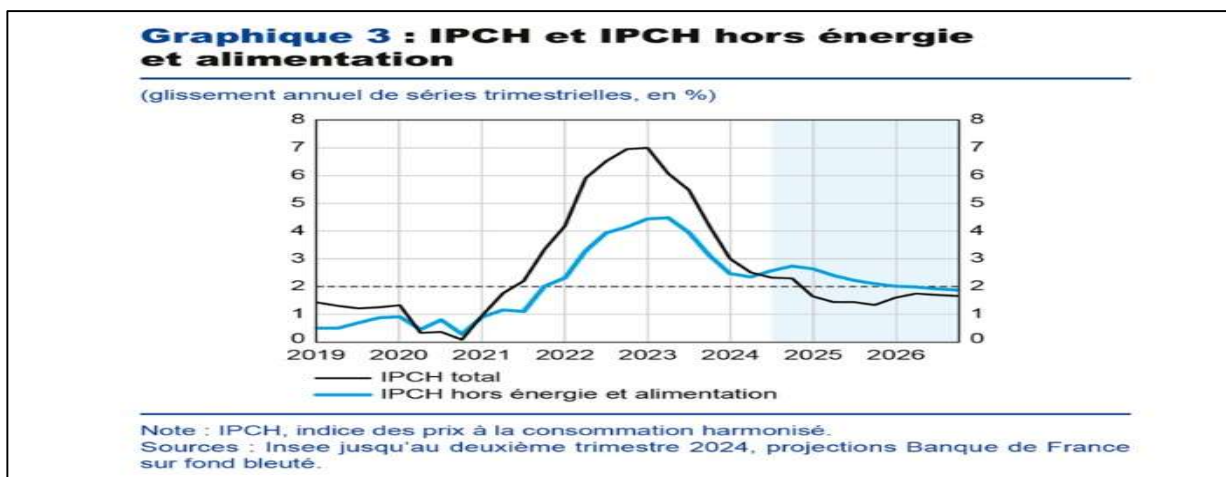
Comme dans le reste de l'Europe, l'inflation continue de décliner, passant de + 4,2 % au dernier trimestre 2023 à + 2,5 % au deuxième trimestre 2024. Elle s'établit à + 2,7 % au mois de juillet 2024 et à + 2,2 % en août. Ce reflux a été favorisé par de moindres hausses des prix alimentaires et des produits manufacturés, qui se situent respectivement à + 1,4 % et + 0,5 % en juillet 2024.

En 2025, l'évolution des prix de l'énergie sera marquée par la baisse annoncée de - 15 % des tarifs réglementés de vente de l'électricité. L'inflation des services, à + 3,1 % en juillet 2024, a entamé sa phase de décrue et devrait, après une interruption transitoire au second semestre 2024, poursuivre son repli.



Des projections sur l'inflation toujours en baisse qui confirment l'effet des politiques monétaires de hausses des taux depuis 2022

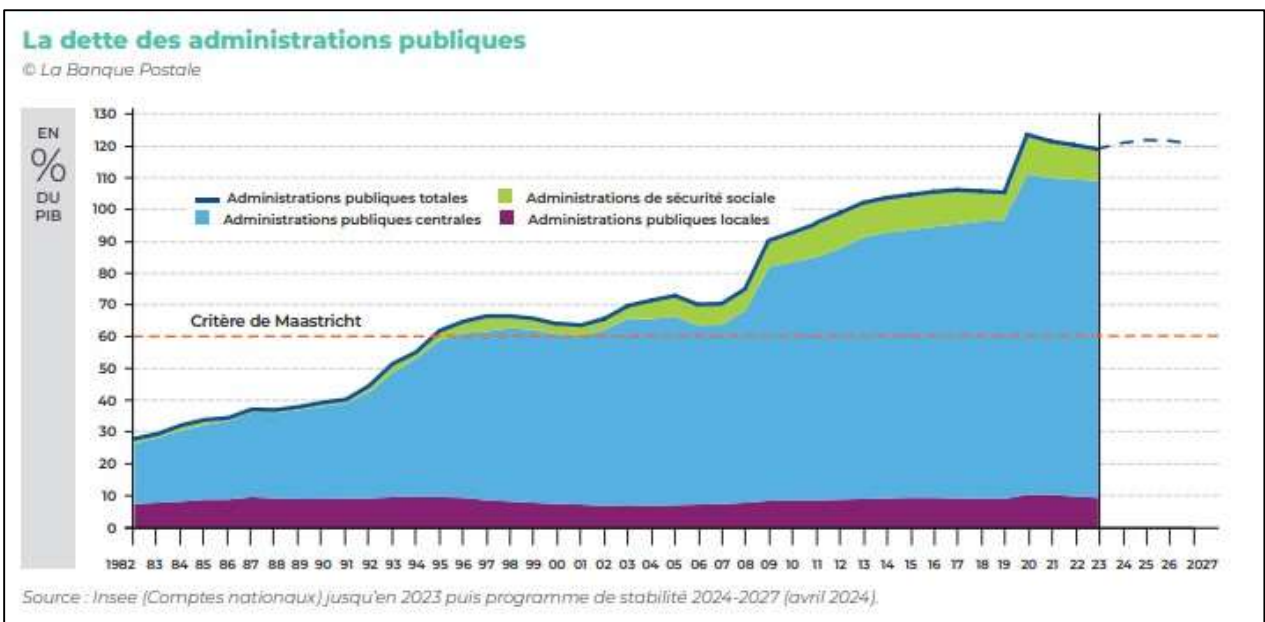
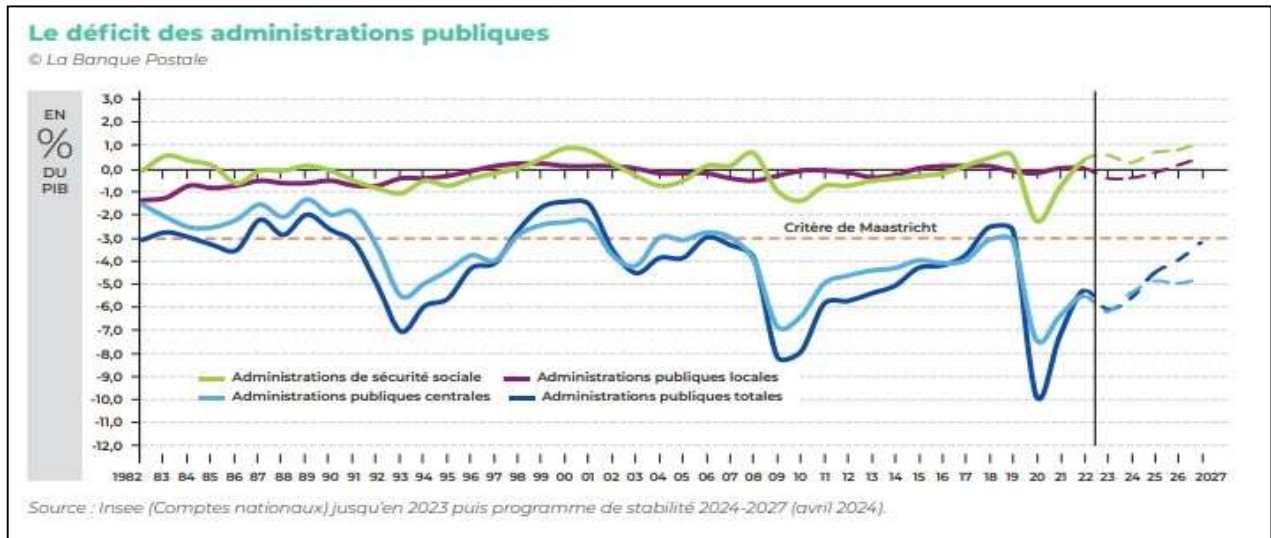
La projection de l'inflation est inchangée en 2024, à + 2,5 % : les surprises à la baisse des derniers mois sur les services et l'alimentation sont compensées par celles, à la hausse, sur les produits manufacturés liées notamment à la dynamique des prix des produits pharmaceutiques. En 2025, la prévision d'inflation est révisée à la baisse, à + 1,5 %, et en 2026, elle se situe, à + 1,7 %.





Un déficit et une dette publique très marqués du côté de L'Etat

Les deux graphiques suivants montrent que les collectivités locales contribuent depuis des années à améliorer les comptes publics, tandis que l'Etat connaît un dérapage structurel de ses dépenses. En effet, la dette des collectivités est stable et même en légère diminution depuis plus de 30 ans, passant de 9% du PIB en 1995 à 8,9% en 2023, là où la dette de l'Etat s'est envolée de 40% du PIB à 89% sur la même période. Le constat est le même du côté du déficit public.





Les projections qui suivent restent entourées d'aléas importants. En premier lieu, l'incertitude actuelle en France fait peser un aléa sur les hypothèses de finances publiques et sur le comportement plus ou moins attentiste des entreprises et des ménages. En second lieu s'ajoutent les risques géopolitiques (guerre en Ukraine, situation au Proche-Orient, tensions commerciales, etc.) et leurs effets sur les prix des matières premières et le commerce international.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	1,1	1,2	1,5
	-	0,2	0,3	0,0	-0,1
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,5	1,7
	-	0,0	0,0	-0,2	0,0
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,3	1,9
	-	0,0	0,0	0,1	0,0
Taux de chômage en fin d'année ^{a)}	7,1	7,5	7,5	7,6	7,3
	-	0,0	-0,1	-0,3	-0,3

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2024, fondée sur les comptes trimestriels du 30 avril 2024, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 30 août 2024 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 16 août 2024.

a) BIT, France entière, % population active, valeur au quatrième trimestre de chaque année.

Sources : Insee pour 2022 et 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 août 2024), projections Banque de France sur fond bleu.



II – LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

2-1 UNE NOUVELLE CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 tel que bâti par le gouvernement prévoit une ponction sur les collectivités pour une seule année, les collectivités locales étant amenées à participer à l'effort de redressement budgétaire afin de parvenir à l'objectif d'un déficit de -5% en 2025.

Il s'agit principalement d'un ensemble de 3 mesures placées sous le signe des économies, avec un objectif global fixé à 40 milliards d'euros l'an prochain pour la sphère publique, dont environ 5 milliards d'euros pour les collectivités territoriales. Il représente 2% des recettes de fonctionnement locales en 2025.

- Une ponction sur les recettes réelles de fonctionnement

Cet effort passera par la mise en place de nouveaux dispositifs qui ont en commun de restreindre les recettes des collectivités, et non plus leurs dépenses (comme ce fut le cas avec les contrats dits de Cahors avant la crise sanitaire). Il ne s'agit pas non plus d'un retour à la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) décidée sous le quinquennat de François Hollande. Le gouvernement prévoit en effet une stabilité de la DGF en 2025.

Le premier étage de ces nouveaux dispositifs sera un **mécanisme dit « de précaution »** pour les collectivités, qui conduira à "une mise en réserve de fonds", à hauteur de 3 milliards d'euros en 2025. Le but est d'associer la sphère locale à l'effort de redressement des comptes publics et de renforcer à terme les mécanismes locaux de précaution et de péréquation. Son produit resterait affecté aux collectivités, assure le gouvernement, qui ne précise toutefois pas les modalités de cette redistribution.

Concrètement, en cas de dépassement d'un certain solde de déficit par les collectivités dans leur ensemble, un prélèvement sera opéré sur les recettes (plus exactement sur les douzièmes de fiscalité) des plus grandes d'entre elles, dans la limite de 2% des recettes de fonctionnement.

Le mécanisme concernera les collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros. Environ 600 collectivités et groupements de communes à fiscalité propre répondent à ce critère, les syndicats étant a priori exclus. Mais la situation financière locale sera aussi examinée pour exonérer les plus fragiles, ce qui devrait conduire à établir une liste de 450 entités visées par ce mécanisme d'auto-assurance. On sait d'ores et déjà que vingt départements seront exonérés de contribution.



- Un coup de frein sur la TVA

En complément, les **recettes de TVA** affectées aux collectivités vont être gelées, représentant une économie de 1,2 milliard d'euros pour l'Etat en 2025. Ainsi, mois après mois, l'impôt national destiné à compenser les collectivités pour la suppression notamment d'une partie de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, voit sa dynamique remise en cause. Les dernières estimations de Bercy faisaient état d'une croissance de la TVA de 1,3% en 2024 (contre une prévision de +4,5% dans la loi de finances pour 2024). Les régions - dont les budgets dépendent désormais pour plus de la moitié de recettes de TVA - seraient a priori les plus affectées.

- Un ajustement du taux de remboursement du FCTVA avec un recentrage sur les dépenses d'investissement

La dernière grande mesure d'économie passerait par une amputation du **fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée** (FCTVA) qui représente une dépense de 7,1 milliards d'euros pour l'Etat en 2024. Ce remboursement partiel octroyé aux collectivités pour la TVA acquittée sur leurs investissements serait réduit de 800 millions d'euros en 2025. Le taux s'établirait à 14,85% contre 16,40% actuellement.

En cas pratique, une collectivité avec une enveloppe de 10M€ de dépenses éligibles au FCTVA, verra sa compensation diminuer de 155 400€.

En parallèle, l'assiette évoluerait : le FCTVA serait recentré uniquement sur les dépenses d'investissement, les dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et aussi la fourniture de prestations de solution relevant de l'informatique en nuage ne seront plus concernés

A ces 5 milliards d'euros d'économies s'ajoutent les coupes budgétaires de 1,5 milliard d'euros sur le **fonds vert** (qui sera ramené de 2,5 à 1 milliard d'euros l'an prochain), puisque celles-ci ont été confirmées. Il faut enfin prendre en compte la perte de "3 milliards d'euros" liée à l'absence de revalorisation des transferts financiers de l'Etat sur l'inflation des concours financiers de l'Etat. Cette évaluation porterait donc à un total de 9,5 milliards d'euros la "ponction" potentielle que les collectivités pourraient subir l'an prochain.

Cette somme ne comprend, par ailleurs, pas la hausse des cotisations retraite dues par les employeurs territoriaux mis en place par le gouvernement pour réduire le déficit du régime de retraite des agents des collectivités et des hôpitaux, la CNRACL (une "trajectoire de retour à l'équilibre de la CNRACL à partir de 2025") Cela représenterait un peu plus de 350 millions d'euros.



2-2 LES AUTRES DISPOSITIONS PRINCIPALES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 RELATIVES AUX DOTATIONS ET A LA FISCALITE

Hors mesures exceptionnelles, l'ensemble des transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales représentent 151Md€ dans le projet de loi de finances pour 2025.

Dans le projet de loi de finances pour 2025, à périmètre constant, **les concours financiers de l'Etat aux collectivités** s'élèvent à 53,4M€, hors mesures exceptionnelles.

S'agissant des prélèvements sur recettes de l'Etat (PSR) au profit des collectivités territoriales (composante des concours financiers), le PLF pour 2025 prévoit un montant de 44,189 Md€. Ces PSR comprennent notamment la DGF.

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Elle comprend la Dotation Forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation de Solidarité Rurale et Dotation Nationale de Péréquation).

- . Celle-ci sera gelé à son niveau de 2024 après deux années de hausse
- . Les dotations de péréquation seront abondées : + 100M€ pour la DSR, +140M€ pour la DSU, la DNP gelée.
- . Le financement de ces progressions devrait donc se faire par un écrêtement de la dotation forfaitaire (pour les communes) et de la dotation de compensation (pour les EPCI) ainsi que par une minoration des variables d'ajustement.

- Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Il est diminué de 0,8M€ et participera, par cette baisse, à l'effort demandé par l'Etat aux collectivités locales au redressement des comptes publics

- Une diminution du « Fonds vert » envisagée

Alors que l'Etat avait renforcé son soutien aux collectivités territoriales pour les accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique lors de la création d'un Fonds vert, celui-ci diminuerait de 1,5Md€ pour passer à 1Md€ en 2025.



- Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de taxe

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017).

Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N).

L'IPCH retenu est constaté début décembre 2024 pour application en 2025. Pour rappel, en 2024, le coefficient légal appliqué avait été de +3,9% (contre +7,1% en 2023).



III – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

3-1 LE RESULTAT DE CLÔTURE PROVISOIRE

	Résultat 2023	Part affectée à l'investissement	Mandats 2024 (hors résultat 2023)	Titres 2024 (hors résultat 2023)	Résultat de clôture 2024
Investissement	1 313 459,94		8 168 656,76	5 771 021,99	- 1 084 174,83
Fonctionnement	1 674 962,54		9 137 896,22	9 279 516,64	1 816 582,96
Totaux	2 988 422,48	-	17 306 552,98	15 050 538,63	732 408,13

TABLEAU A14 PROVISOIRE

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	1 313 459,94		-2 397 634,77	-1 084 174,83
Fonctionnement	1 674 962,54	0,00	141 620,42	1 816 582,96
Totaux	2 988 422,48	0,00	-2 256 014,35	732 408,13

A la clôture de l'exercice 2024, la section de fonctionnement présente un excédent de 1 816 582.96 euros et la section d'investissement un déficit de 1 084 174.83 euros.

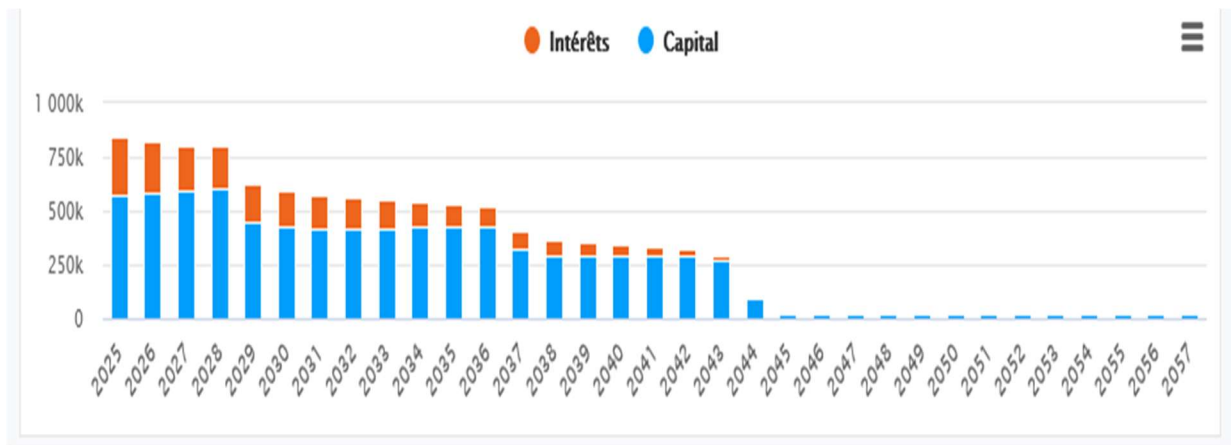


3-2 LES INFORMATIONS FINANCIERES

- Emprunts en cours au 20/02/2025

Type	Référence	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle
Emprunt	MON545112EUR		2 405 000,00 €	18,45 ans
Emprunt	MON501598EUR		166 666,80 €	4,86 ans
Emprunt	378656G		342 488,78 €	17,74 ans
Emprunt	9856848		360 000,00 €	12,00 ans
Emprunt	000293736		726 000,00 €	32,61 ans
Emprunt	202524G		1 214 697,12 €	11,69 ans
Emprunt	MIN244194EUR	DEXIA	569 346,49 €	3,78 ans
Emprunt	MON547734EUR		1 560 000,00 €	19,28 ans
Emprunt	MON549265EUR		691 250,00 €	19,70 ans
			8 035 449,19 €	

- Profil d'extinction de la dette AU 01/01/2025





- Echancier de remboursement de la dette au 01/01/2025

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2025	8 175 749,65 €	575 765,19 €	262 828,82 €	838 594,01 €	7 599 984,46 €
2026	7 599 984,46 €	583 630,53 €	234 133,33 €	817 763,86 €	7 016 353,93 €
2027	7 016 353,93 €	591 847,00 €	215 137,63 €	806 984,63 €	6 424 506,93 €
2028	6 424 506,93 €	600 431,66 €	197 864,28 €	798 295,94 €	5 824 075,27 €
2029	5 824 075,27 €	448 839,87 €	180 712,46 €	629 552,33 €	5 375 235,40 €
2030	5 375 235,40 €	425 187,37 €	169 560,49 €	594 747,86 €	4 950 048,03 €
2031	4 950 048,03 €	418 224,17 €	158 246,80 €	576 470,97 €	4 531 823,86 €
2032	4 531 823,86 €	419 618,08 €	146 899,89 €	566 517,97 €	4 112 205,78 €
2033	4 112 205,78 €	421 036,17 €	134 899,26 €	555 935,43 €	3 691 169,61 €
2034	3 691 169,61 €	422 479,01 €	123 356,12 €	545 835,13 €	3 268 690,60 €
2035	3 268 690,60 €	423 947,25 €	111 677,27 €	535 624,52 €	2 844 743,35 €
2036	2 844 743,35 €	425 441,28 €	99 394,88 €	524 836,16 €	2 419 302,07 €
2037	2 419 302,07 €	318 151,89 €	87 372,25 €	405 524,14 €	2 101 150,18 €
2038	2 101 150,18 €	288 816,13 €	76 299,30 €	365 115,43 €	1 812 334,05 €
2039	1 812 334,05 €	289 501,23 €	64 637,97 €	354 139,20 €	1 522 832,82 €
2040	1 522 832,82 €	290 207,84 €	53 767,54 €	343 975,38 €	1 232 624,98 €
2041	1 232 624,98 €	290 936,63 €	42 133,36 €	333 069,99 €	941 688,35 €
2042	941 688,35 €	291 688,35 €	30 571,04 €	322 259,39 €	650 000,00 €
2043	650 000,00 €	267 000,00 €	19 734,51 €	286 734,51 €	383 000,00 €
2044	383 000,00 €	97 000,00 €	11 022,26 €	108 022,26 €	286 000,00 €
2045	286 000,00 €	22 000,00 €	9 009,00 €	31 009,00 €	264 000,00 €
2046	264 000,00 €	22 000,00 €	8 052,00 €	30 052,00 €	242 000,00 €
2047	242 000,00 €	22 000,00 €	7 139,00 €	29 139,00 €	220 000,00 €
2048	220 000,00 €	22 000,00 €	6 490,00 €	28 490,00 €	198 000,00 €
2049	198 000,00 €	22 000,00 €	5 841,00 €	27 841,00 €	176 000,00 €
2050	176 000,00 €	22 000,00 €	5 192,00 €	27 192,00 €	154 000,00 €
2051	154 000,00 €	22 000,00 €	4 543,00 €	26 543,00 €	132 000,00 €
2052	132 000,00 €	22 000,00 €	3 894,00 €	25 894,00 €	110 000,00 €
2053	110 000,00 €	22 000,00 €	3 135,00 €	25 135,00 €	88 000,00 €
2054	88 000,00 €	22 000,00 €	2 508,00 €	24 508,00 €	66 000,00 €
2055	66 000,00 €	22 000,00 €	1 947,00 €	23 947,00 €	44 000,00 €
2056	44 000,00 €	22 000,00 €	1 298,00 €	23 298,00 €	22 000,00 €
2057	22 000,00 €	22 000,00 €	649,00 €	22 649,00 €	0,00 €



IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

4-1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

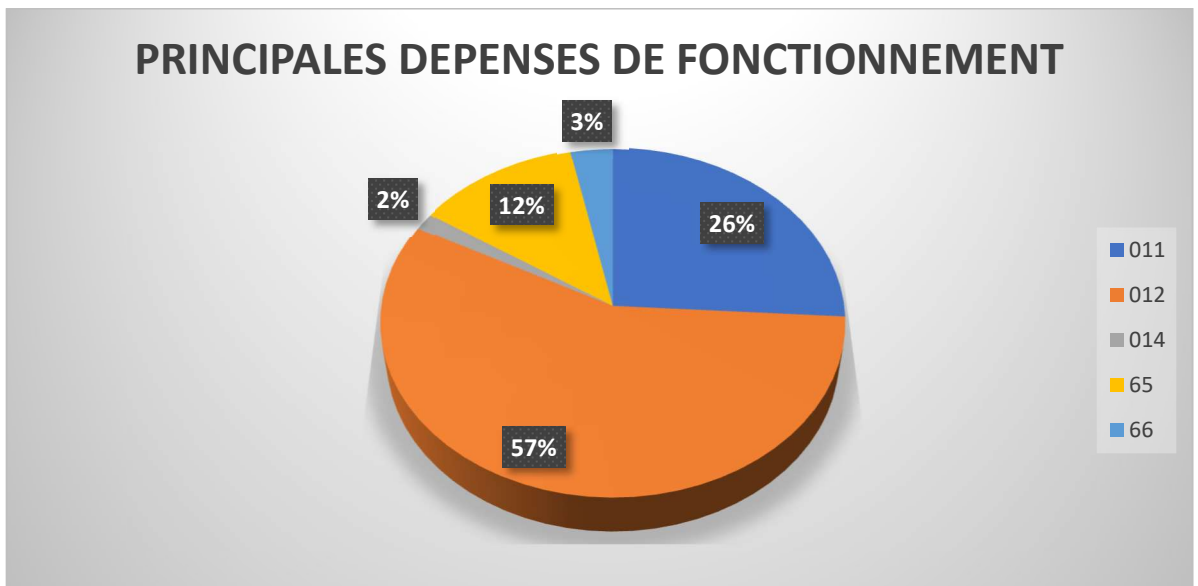
- Présentation du BP prévisionnel 2025

CHAPITRES	REALISE 2024	BP PROV 2025
011 Charges à caractère général	2 200 939,97	2 214 867,54
012 Charges de personnels et frais assimilés	4 779 069,82	4 846 776,80
014 Atténuation de produits	139 022,36	130 344,43
042 Opérations d'ordre de transfère entre sections	1 030 722,76	500 000,00
65 Autres charges de gestion courante	690 485,59	1 059 621,94
66 Charges financières	297 215,24	275 648,77
67 Charges exceptionnelles	440,48	-
DEPENSES	9 137 896,22	9 027 259,48
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 674 962,54	322 582,96
013 Atténuations de charges	52 111,92	50 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	238 717,49	151 320,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	646 427,35	661 040,00
73 Impôts et taxes	5 793 833,22	5 720 595,00
74 Dotations et participations	1 862 713,16	1 961 350,91
75 Autres produits de gestion courante	178 587,50	160 360,61
76 Produits financiers	9,30	10,00
77 Produits spécifiques	507 116,70	-
RECETTES	10 954 479,18	9 027 259,48



Les orientations budgétaires pour l'année 2025 sont présentées au niveau des principales dépenses et recettes de fonctionnement en neutralisant l'impact des chapitres d'opérations d'ordre, d'opérations patrimoniales et de résultat afin de pouvoir conduire une analyse comparative avec le compte administratif provisoire 2024.

- Présentation de la répartition des dépenses principales





Chapitre 011 : Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement s'élève à 2 214 867.55 euros et représente 25.97% des dépenses principales contre 27.15% en 2024.

L'effort continu pour restreindre nos dépenses générales nous permet une baisse supplémentaire de 1.18 % malgré l'augmentation du coût des énergies, des assurances, des matériaux, des prestations externes, des cotisations et taxes.

AFFECTATION	BP PROV 2025	AFFECTATION	BP PROV 2025
PRESTATIONS DE SERVICES	447 600,00	ASSURANCES MULTIRISQUES	138 213,56
EAU - ASSAINISSEMENT	17 000,00	ASSURANCES TRANSPORT SCOLAIRE	229,00
ENERGIE - ELECTRICITE	434 500,00	ETUDES ET RECHERCHES	10 000,00
COMBUSTIBLES	4 000,00	DOCUMENTATION	6 361,82
CARBURANTS	24 000,00	ORGANISMES DE FORMATION	30 105,20
ALIMENTATION	38 900,00	REPRODUCTION PLAN	400,00
FOURNITURES D'ENTRETIEN	35 700,00	HONORAIRES MEDICAUX ET PARAMEDICAUX	11 961,17
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	266 205,88	HONORAIRES	84 035,00
FOURNITURES DE VOIRIE	3 000,00	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	1 000,00
VETEMENTS DE TRAVAIL	13 850,00	ANNONCES ET INSERTIONS	6 500,00
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	7 600,00	FETES ET CEREMONIES	78 000,00
LIVRES, DISQUES, CASSETTES - BIBLIOTHEQUE	9 000,00	RECEPTIONS FETES CEREMONIES	6 400,00
AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	5 140,00	CATALOGUES ET IMPRIMES	32 685,20
FOURNITURES SCOLAIRES	23 595,00	FRAIS DE RECEPTION DIRECTION	2 900,00
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	81 326,06	TRANSPORT PERSONNES EXTERIEURES	8 500,00
LOCATION MATERIEL ROULANT	13 000,00	TRANSPORT SCOLAIRE	10 000,00
LOCATION AUTRE MATERIEL	20 550,00	MISSIONS	3 500,00
CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE	1 525,00	AFFRANCHISSEMENT	6 400,00
ENTRETIEN TERRAINS	10 000,00	TELECOMMUNICATION	29 450,00
ENTRETIEN BÂTIMENTS PUBLICS	9 000,00	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	4 200,00
ENTRETIEN DES VOIRIES	37 139,12	COTISATIONS	56 065,00
ENTRETIEN DES RESEAUX	24 000,00	FRAIS DE GARDIENNAGE	8 940,00
ENTRETIEN DES BOIS ET FORÊTS	29 151,34	TAXES FONCIERES	27 400,00
ENTRETIEN DU MATERIEL ROULANT	6 000,00	TAXES SUR LES VEHICULES	300,00
ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	14 200,00	REDEVANCE FREQUENCE RADIO PLAGE	3 792,00
CONTRAT DE MAINTENANCE	71 547,20	TOTAL	2 214 867,55

Chapitre 012 : Le montant prévisionnel des dépenses de personnel s'élève à 4 846 776.80 euros et représente 56.84% des dépenses principales contre 58.95% en 2024.

Les nouvelles mesures 2025 relatives à l'augmentation des cotisations employeurs de la CNRACL (retraite des fonctionnaires) +3% au 01/02/2025 et la revalorisation du SMIC (entrée en vigueur par anticipation au mois de novembre 2024) de +2%, ont un impact important sur nos coûts de personnel.

L'obligation pour l'employeur public de proposer un contrat collectif santé avec une prise en charge employeur sera mise en application au 01/01/2026.



Chapitre 014 : Le montant prévisionnel des attributions de compensation de la Communauté de Communes du Seignanx et du fonds de péréquation des ressources intercommunales s'élève à 130 344.43 euros et représente 1.53% des dépenses principales contre 1.71% en 2024.

AFFECTATION	BP PROV 2025
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	45 344,43
FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES	85 000,00
TOTAL	130 344,43

Chapitre 65 : Ce chapitre regroupe les contributions versées aux organismes de regroupement, les indemnités et charges versées aux élus et les subventions de fonctionnement versées aux associations ainsi que les droits d'utilisation informatique en nuage.

Le montant prévisionnel s'élève à 1 059 621.94 euros et représente 12.43% des dépenses principales contre 8.52% en 2024.

Cette variation s'explique par de nouvelles contributions et participations ; Par les droits d'utilisation des logiciels, et la participation navette et abonnement transport au SMPBA enregistrés au chapitre 011 en 2024.

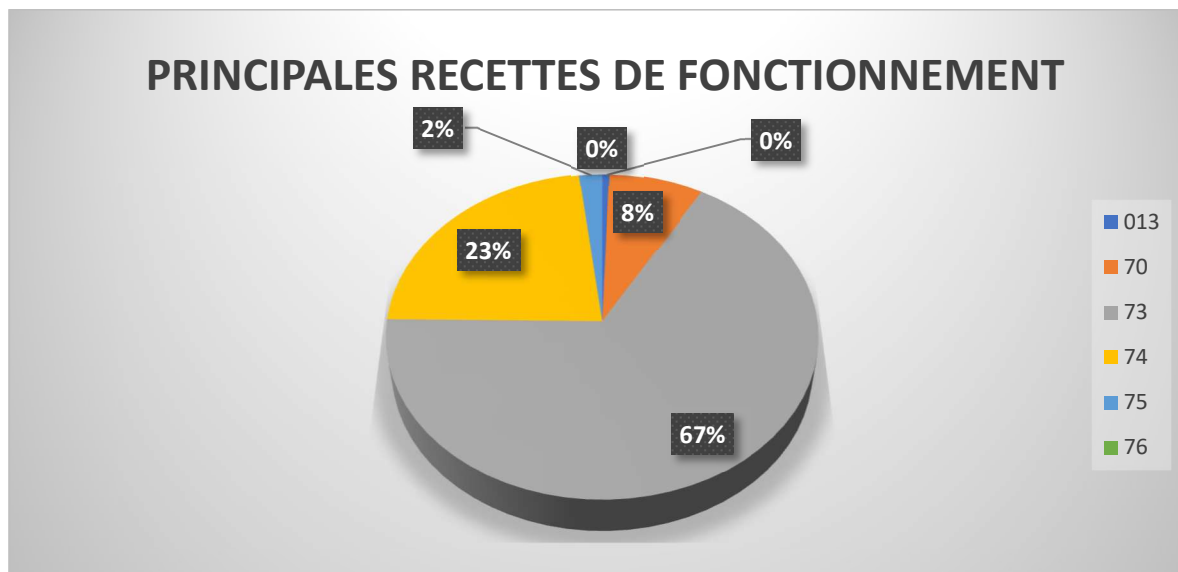
LES DEPENSES LES PLUS CONSEQUENTES	BP PROV 2025
INDEMNITES FRAIS ET COTISATIONS AUX ELUS	103 057,20
SDIS CONTRIBUTIONS	115 520,00
PARTICIPATION SYNDICAT DES MOBILITES PAYS BASQUE ADOUR	316 000,00
PARTICIPATIONS AUTRES PARTENAIRES	145 391,02
PARTICIPATION AU BUDGET DU CAMPING MUNICIPAL	230 000,00
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	68 119,00
DROITS UTILISATION INFORMATIQUE EN NUAGE	32 610,08

Chapitre 66 : Le montant prévisionnel des charges financières s'élève à 275 648.77 euros et représente 3.23% des dépenses principales contre 3.67% en 2024.

AFFECTATION	BP PROV 2025
INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	265 000.00
<i>INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE</i> <i>Pour info</i>	<i>-2351.23</i>
INTERETS DEBITEURS ET FRAIS LIGNE DE TRESORERIE	13 000.00
TOTAL	275 648.77



- Présentation de la répartition des recettes principales



Chapitre 013 : Le montant prévisionnel des remboursements liés aux arrêts maladie et accidents du travail s'élève à 50 000 euros et représente 0.58% des recettes principales contre 0.58% en 2024.



Chapitre 70 : Les produits prévisionnels générés par les activités des services s'élèvent à 661 040.00 euros et représentent 7.73% des recettes principales contre 7.15% en 2024.

AFFECTATION	BP PROV 2025
COUPES DE BOIS 2	20 000,00
CONCESSION DANS LES CIMETIÈRES	2 800,00
DROITS DE PLACE MARCHÉ	3 000,00
RODP - VOIRIE	18 000,00
RODP - VOIRIE	12 150,00
RODP - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	32 700,00
RODP LOCATION TERRAIN A LA REGION POUR OISEAUX	30,00
CONCESSION CHASSE LAC NOIR PARCELLE	60,00
REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES CULTURELS	45 000,00
LOCATION AIRES DE JEUX LARRENDART	17 000,00
REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES JEUNESSE	9 000,00
REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES CENTRE DE LOISIRS	155 000,00
REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES CRECHE ET GARDERIE	105 000,00
REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES RESTAURATION SCOLAIRE	210 000,00
REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES TRANSPORT SCOLAIRE	4 000,00
PARTICIPATION VOIRIES ET RESEAUX - PERMIS DE CONSTRUIRE	22 600,00
VENTE PRODUCTION SOLAIRE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	1 500,00
C.C. DU SEIGNANX - MISE A DISPOSITION AIRE GRAND PASSAGE	1 700,00
C.C. DU SEIGNANX - PARTICIPATION FAUCHAGE	1 500,00
TOTAL	661 040,00

Chapitre 73 : Le montant prévisionnel des recettes fiscales s'élève à 5 720 595.00 euros et représente 66.88% des recettes principales contre 64.09% en 2024.

Prévision de l'augmentation des impôts locaux à la suite du rehaussement des bases des valeurs locatives.

AFFECTATION	BP PROV 2025
IMPÔTS DIRECTS LOCAUX	5 000 000,00
AUTRES CONTRIBUTIONS DIRECTES - AVANCES IDL	9 600,00
TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION	384 000,00
TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ	133 635,00
TAXE DE SÉJOUR	187 260,00
TAXE FORFAITAIRE SUR TERRAINS CONSTRUCTIBLES	6 100,00
TOTAL	5 720 595,00



Chapitre 74 : le montant prévisionnel des dotations et participations s'élève à 1 961 350,91 euros et représente 22.93% des recettes principales contre 20.60% en 2024. A partir du 01/01/2025, le taux du FCTVA passera de 16.40% à 14.85% et l'exécutif supprime le remboursement au titre « des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage ». Cette nouvelle mesure impactera nos recettes sur l'exercice 2027.

AFFECTATION	BP PROV 2025
DOTATION FORFAITAIRE	514 680,00
DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE	573 500,00
DOTATION NATIONALE DE PÉRÉQUATION	105 000,00
DOTATION AUX ELUS LOCAUX	163,00
FCTVA	5 945,00
REMBOURSEMENT POUR TARIFICATION SOCIALE CANTINE	30 000,00
VERSEMENT POUR FRAIS ASSEMBLEE ELECTORALE	2 200,00
SUBVENTION BIBLIOTHEQUE	2 700,00
SUBVENTION CENTRE DE LOISIRS	10 000,00
SUBVENTION CRECHE ET GARDERIE	15 000,00
AIDE POUR LA LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES PLANTES AQUATIQUES ETANG DU TURC	917,00
AUTRES ORGANISMES	16 800,00
AUTRE SUBVENTION CENTRE DE LOISIRS	230 000,00
AUTRE SUBVENTION CRECHE ET GARDERIE	400 000,00
PARTICIPATION HSA FESTIVAL 3 FONTAINES	1 000,00
PARTICIPATION SERVICE NAVETTE PLAGE	28 645,91
COMPENSATION AU TITRE DES EXONÉRATIONS DES TAXES FONCIERES	20 200,00
FONDS DEPARTEMENTALE DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE	4 600,00
TOTAL	1 961 350,91



Chapitre 75 : Le montant prévisionnel des Loyers, redevances s'élève à 160 360,61 euros et représente 1.87% des recettes principales contre 1.98% en 2024.

AFFECTATION	BP PROV 2025
LOCATION SALLE CAPRANIE	2 600,00
LOYER LARRENDART	23 110,00
LOYER MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES	9 600,00
LOYER PC LANDES	4 500,00
REDEVANCE CAMPING MUNICIPAL BLUE OCEAN	36 130,61
REDEVANCE AIRE DE CAMPING CAR AIRES SERVICES	65 000,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 000,00
CHARGES LOCATIVES MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES	420,00
CHARGES D'ELECTRICITE LARRENDART AVANT MIS EN PLACE COMPTEUR	3 000,00
AUTRE PARTICIPATION POUR LA LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES PLANTES AQUATIQUES	1 000,00
TOTAL	160 360,61



4-2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

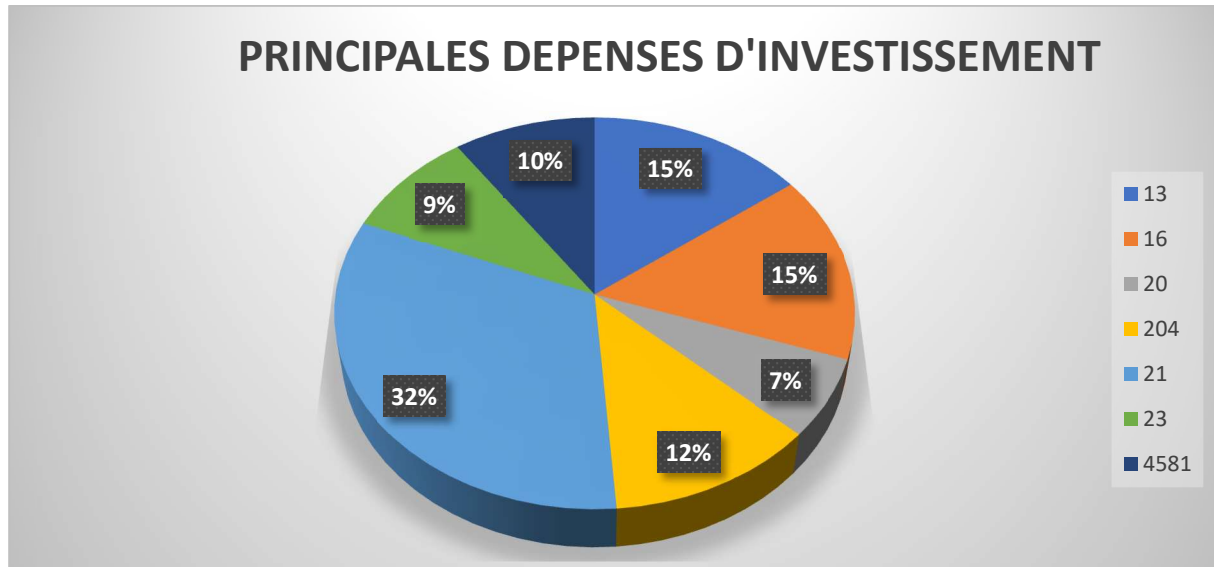
- Présentation du BP prévisionnel 2025

CHAPITRES	REALISE 2024	BP PROV 2025
001 Résultat d'investissement reporté	-	1 084 174,83
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	238 717,49	151 320,00
041 Opérations patrimoniales	135 821,20	804 925,39
13 Subvention d'investissement	-	550 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	551 328,54	576 000,00
20 Immobilisation incorporelles	15 180,00	243 126,00
204 Subventions d'équipement versées	224 043,27	445 251,73
21 Immobilisations corporelles	2 055 707,29	1 201 839,97
23 Immobilisations en cours	4 722 093,56	344 000,00
45 Opérations sous mandat	225 765,41	-
4581 Opérations sous mandat	-	360 160,00
TOTAL DEPENSES	8 168 656,76	5 760 797,92
001 Résultat d'investissement reporté	1 313 459,94	-
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 030 722,76	500 000,00
041 Opérations patrimoniales	135 821,20	804 925,39
10 Dotations Fonds divers et Réserves	261 209,05	2 479 672,35
13 Subventions d'investissement	1 767 503,57	988 440,18
16 Portage financier EPFL BENITAH - Caution MAM	2 300 000,00	301 600,00
45 Opérations sous mandat	50 000,00	-
4582 Opérations sous mandat	225 765,41	686 160,00
TOTAL RECETTES	7 084 481,93	5 760 797,92



Les orientations budgétaires pour l'année 2025 sont présentées au niveau des principales dépenses et recettes d'investissement en neutralisant l'impact des chapitres d'opérations d'ordre, d'opérations patrimoniales et de résultat afin de pouvoir conduire une analyse comparative avec le compte administratif provisoire 2024 présenté.

- Présentation de la répartition des dépenses principales



- Etat des restes à réaliser 2024 reportés sur 2025

OPERATIONS	MONTANT
ETUDE HYDRAULIQUE MICHAL RUES JANIN ET TARANDELLE	3 840,00
OPERATION ECOLE PRIMAIRE	834,00
OPERATION ECLAIRAGE PUBLIC	83 588,73
OPERATION NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	142 865,96
OPERATION VOIRIE COMMUNALE	37 997,06
OPARETION PLAN PLAGE	67 280,22
OPERATION DOJO	6 442,14
OPERATION MAISON DE LA CHASSE	2 318,81
OPERATION REAMENAGEMENT AVENUE DU 08 MAI 1945	3 614,17
OPARETION RESEAUX PLUVIALES AVENUE ETIENNE CASTAING	51 778,80
OPERATION GROUPE SCOLAIRE BOURG	8 586,00
TOTAL	409 145,89



- Etat des nouvelles propositions pour 2025 par point d'activités

SERVICES TECHNIQUES		
CHAP.	OPERATIONS	BP PROV 2025
20	ETUDES TRANCHE FERME REHABILITATION HOTEL DE VILLE	100 000,00
20	ETUDES POUR REAMENAGEMENT PLACE RICHARD FEUILLET	20 000,00
20	AUTRES FRAIS D'ETUDES	4 816,00
20	FRAIS ETUDE DE LA DEVIATION AVENUE DU 8 MAI	13 380,00
20	SOUS TOTAL	138 196,00
204	PARTICIPATION SYDEC ENFOUISSEMENT RESEAUX	161 000,00
204	REPLACEMENT BULLES SUR LA COMMUNE	190 663,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIP. VERSEES SYDEC (EP, GLOBES...)	10 000,00
204	SOUS TOTAL	361 663,00
21	ABRI VELO + DALLE ECOLE MATERNELLE BOURG	5 400,00
21	COUVERTURE BANDEAUX ET SOUS FACE AVANT-TOITS ECOLE MATERNELLE BOURG	12 000,00
21	CHANGEMENT PORTE DE LA CANTINE ECOLE MATERNELLE BOURG	3 480,00
21	WC ECOLE ELEMENTAIRE BOURG	9 000,00
21	ECLAIRAGES LED ET REMPLACEMENT ECLAIRAGES OBOLETES DES ECOLES	11 400,00
21	CAPRANIE REMISE EN CONFORMITE ALARME INCENDIE	8 185,44
21	REHABILITATION MAISON BENITAH PROJET LOGEMENT A CARACTERE SOCIAL	30 000,00
21	REHABILITATION BATIMENT CTM TRAVAUX MENUISERIES EXTERIEURES	4 996,06
21	PROGRAMMISTE ASSISTANCE MO MARCHÉ 2022-21	28 905,00
21	AGENCEMENT ET TRAVAUX CRECHE	2 000,00
21	CHAUFFAGE CRECHE	9 000,00
21	MOE AVENUE DE LA PLAGES MARCHÉ 2022-17	7 199,37



21	RESEAU DE VOIRIE PLUVIALE ETIENNE CASTAING	5 544,00
21	AMENAGEMENT ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE REY BETBEDER MARCHE 2023-09	2 000,00
21	INSTALLATION DE VOIRIE RD 26	5 928,00
21	INSTALLATION DE VOIRIE CONTRIBUTION AMENAGEMENT MODES DOUX RD810	262 572,00
21	LAFITTE PAYSAGE MARCHE 2023-04	16 400,00
21	TRANSFERT MO RD26 PART COMMUNE	5 600,00
21	QUAI EN DUR - BUS PLAGE	20 000,00
21	REVETEMENT STABILISE AVENUE DE LA PLAGE	20 000,00
21	BORNES DU MARCHE FIXES (4U)	19 200,00
21	BOULODROME	3 096,00
21	RAPETOUT - BICOUCHE	64 800,00
21	MINJOYE - BICOUCHE	45 360,00
21	LAHITTON- BICOUCHE	34 776,00
21	BACHES ILLETS	14 760,00
21	MARQUAGE ROUTIER	14 400,00
21	PLACE RICHARD FEUILLET - GUIDAGE PMR / SAGES ACCESSIBILITE	5 520,00
21	PLACE RICHARD FEUILLET - FOURNITURE MOBILIER POUR CHEMINEMENT	5 412,00
21	AMENAGEMENT ROND POINT VIERGE	3 600,00
21	BRANDES CLOTURE ALLEE CENTRALE - SOBEACH	720,00
21	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT E. CASTAING MARCHE 2024- 05	5 605,20
21	BELMONTE SITUATION 2 - MARCHE 2024-05	22 603,20
21	TRAVAUX ETIENNE CASTAING VOIRIE PART COMMUNALE	156 240,00
21	TRAVAUX DE GESTION PLUVIALE JANIN TARANDELLE - M. MICHAL	23 773,14
21	AMENAGEMENT TAMBOURIN - NOUVEAU CONTAINER	13 000,00



21	POMPE A EAU - REMPLACEMENT ANCIENNE HS	960,00
21	DEBROUSSAILLEUSE (2U)	1 800,00
21	PELLE MECANIQUE OCCASION	12 000,00
21	AUTRE INSTALLATION, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	3 000,00
21	PLATELAGE CHEMIN BOIS DEROULABLE	13 668,00
21	TAPIS PMR	6 000,00
21	LISSE CLOTURE GELLY CITY	1 800,00
21	PANNEAU AFFICHAGE DIVERS	2 400,00
21	INSTALLATION BLOC BETON POSTE MNS	9 000,00
21	COPEAUX ET REVETEMENT PARKING P2	5 000,00
21	PLAGES - TERRAIN DE VOLLEY - NETTOYAGE FILTRAGE GEOTEXTILE	16 800,00
21	ASPIRATEUR MICOSITES - SAC OXYGENOTHERAPIE	1 229,28
21	SOUS TOTAL	976 132,69
23	CONSTRUCTION DOJO LARRENDART MARCHES 2023-01 +2023-01B +2023-01C	905,86
23	CONSTRUCTION NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE MARCHES 2023-07 + 2023-07B	55 288.21
23	CSPS POUR LA CREATION D'UN DOJO MARCHE 2022-19	1 512,00
23	DIAGNOSTIC TECHNIQUE AVANT TX DEMOLITION DU DOJO MARCHE 2022-09	1 140,00
23	CONSTRUCTION MAISON DES JEUNES 2022-03	16 000,00
23	CONSTRUCTION MAISON DE LA CHASSE MARCHE 202218B	6 527,02
23	GEOTECHNIQUE MAISON DE LA CHASSE MARCHE 2022-15	3 360,00
23	AMENAGEMENT PLAN PLAGE	28 719,78
23	SOUS TOTAL	113 452.87
TOTAL		1 589 444.56



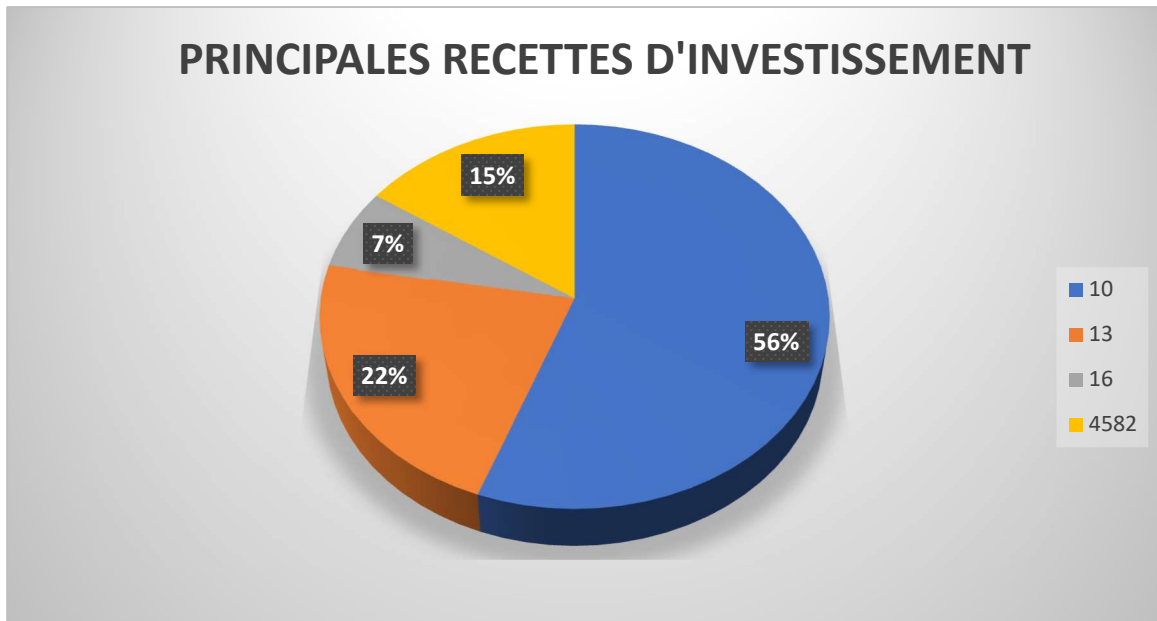
SERVICE D.E.A.J.		
CHAP.	LIBELLE	BP PROV 2025
21	FIREWALL + SWITCH RESEAU WIFI ONDULEUR ECOLE DOUS MAYNADYES	7 350,00
21	REPLACEMENT 1 ORDINATEURS SCOLAIRE	600,00
21	MOBILIER	4 400,00
21	FAUTEUIL ADAPTE AU HANDICAP	1 800,00
21	CHARIOT A LIVRES	900,00
21	AUTRE PETIT MATERIEL PREVENTION AU TRAVAIL	2 000,00
21	VESTIAIRE POSTE MNS	1 000,00
21	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	600,00
21	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - DOUS MAYNADYES	8 380,00
21	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 500,00
21	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 000,00
21	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 500,00
21	SAC SAUVETAGE	490,00
21	ASPIRATEUR MUCO	790,00
21	PLAQUE CUISSON	300,00
21	DOUCHE EXTERIEURE	500,00
TOTAL		40 110,00



SERVICES RESSOURCES		
CHAP.	LIBELLE	BP PROV 2025
20	DIVERSES ETUDES PROJETS COMMUNAUX	84 800,00
20	LICENCE POSTES INFORMATIQUES	900,00
20	SOUS TOTAL	85 700,00
21	ACHAT PARCELLE LESCA AY 263 MAYSONNABE 40a 07ca POUR PARKING RELAIS	21 666,80
21	CIMETIERE TRAVAUX DE REPRISE DE CONCESSION HORS PROCEDURE	9 000,00
21	ŒUVRES D'ART DUPLANTIER	18 000,00
21	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	2 400,00
21	PARC RENOUVELLEMENT MATERIEL INFORMATIQUE NOUVEAUX PROJETS	6 257.19
21	PARC RENOUVELLEMENT MOBILIER DE BUREAU	10 000,00
21	14 FAUTEUILS	5 093,26
21	MATERIEL DE TELEPHONIE NOUVEAUX PROJETS FIBRE	20 000,00
21	MATERIEL TELEPHONIE	2 400,00
21	SOUS TOTAL	99 605,46
23	CIMETIERE CONSTRUCTION ET INSTALLATION COLUMBARIUMS	15 000,00
23	SOUS TOTAL	15 000,00
TOTAL		195 517.25



- Présentation de la répartition des recettes principales



Chapitre 10 : Le montant prévisionnel du F.C.T.V.A., de la taxe d'aménagement et de la dotation du résultat de fonctionnement en investissement, s'élève à 2 479 672.35 euros et représente 55.65% des recettes principales contre 5.67% en 2024.

AFFECTATION	BP PROV 2025
F.C.T.V.A.	890 672,35
TAXE D'AMÉNAGEMENT	95 000,00
DOTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 494 000,00
TOTAL	2 479 672,35



Chapitre 13 : Le montant prévisionnel des subventions s'élève à 988 440,18 euros et représente 22.18% des recettes principales contre 38.39% en 2024.

AFFECTATION	BP PROV 2025
2301 - MODE DOUX RD 810	124 818,75
1014 - OPERATION BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	1 480,00
1007 - OPERATION LOCAL JEUNES	52 230,00
1008 - OPERATION NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	285 369,70
1036 - OPERATION PLAN PLAGE	36 815,90
1036 - OPERATION PLAN PLAGE	59 456,00
1008 - OPERATION NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	184 360,00
1036 - OPERATION PLAN PLAGE	5 845,32
1038 - OPERATION CENTRE SPORTIF LARRENDART	31 319,11
2302 - OPERATION RD 26 AVENUE DU 8 MAI 1945	47 000,00
SUBVENTION FAUTEUIL ADAPTE AU HANDICAP	4 745,40
1008 - OPERATION NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	75 000,00
2302 - OPERATION RD 26 AVENUE DU 8 MAI 1945	80 000,00
TOTAL	988 440,18

Chapitre 16 : Le montant prévisionnel des recettes financières s'élève à 301 600.00 euros et représente 6.77% des recettes principales contre 49.95% en 2024.

AFFECTATION	BP PROV 2025
DEPOT ET CAUTIONNEMENT RECU MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES	1 600,00
EPFL PORTAGE FINANCIER ACQUISITION MAISON BENITAH	300 000,00
TOTAL	301 600,00

La première échéance de remboursement du capital du portage financier par l'EPFL sera réalisée en 2026.

Chapitre 4582 : Le montant prévisionnel des opérations réalisées sous mandat s'élève à 686 160.00 euros et représente 15.40% des recettes principales contre 5.99% en 2024.

AFFECTATION	BP PROV 2025
2302 - TRANSFERT MO RD 26 COMMUNAUTE COMMUNES SEIGNANX	70 000,00
2302 - TRANSFERT MO RD26 CONSEIL DEPARTEMENTAL	326 000,00
2401 - TRAVAUX ETIENNE CASTAING VOIRIE PART INTERCOMMUNAUTE	290 160,00
TOTAL	686 160,00



VI – LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL

Pour rappel : Par délibération en date du 7 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé la création d'un budget annexe pour la création d'un lotissement communal.

Les opérations de lotissement réalisées par les communes ne constituent pas une mission de service public mais d'exploitation du domaine privé de la collectivité et constituent des opérations à caractère industriel et commercial. Ces budgets sont soumis à l'instruction budgétaire et comptable de la collectivité de rattachement. Ils ont vocation à déterminer le prix de revient des terrains aménagés afin de fixer leur prix de vente et de constater le gain ou la perte à terminaison pour la commune.

5-1 PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE 2024 ET DU BP PROV 2025

FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES	REALISE 2024	BP PROV 2025
011 Charges à caractère général	18 280,34	224 219,66
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		18 280,34
DEPENSES	18 280,34	242 500,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 280,34	242 500,00
RECETTES	18 280,34	242 500,00

INVESTISSEMENT		
CHAPITRES	REALISE 2024	BP PROV 2025
001 Solde d'investissement reporté		18 280,34
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 280,34	242 500,00
DEPENSES	18 280,34	260 780,34
16 Emprunts		242 500,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		18 280,34
RECETTES	-	260 780,34

Les premières ventes de lots du lotissement communal seront réalisées en 2026. Nous prévoyons la signature de quelques compromis de ventes dès le 4^{ème} trimestre 2025.